

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

04/24

Table des matières

ETAT DE PRESENCE3

RAPPORTS DE PRESENTATION10

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS 11

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 12

1. **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE VALENTIGNEY ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT** 12

2. **RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX : NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**..... 13

3. **RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES REPAS**.....14

4. **PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**.....16

5. **PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**.....17

6. **FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS/ CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS ET RESPONSABLES D'ANIMATION**18

7. **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ACTIVA SCIENCES A L'OCCASION DE LA FETE DE LA SCIENCE 2024**19

8. **RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**.....19

9. **AMENAGEMENT DES RIVES DU DOUBS/ ECHANGE DE PARCELLES**.....20

10. **PROJET DE VENTE PAR NEOLIA DE 112 LOGEMENTS 5 ET 7 RUE DES ACACIAS- QUARTIER DES CITES BLANCHES**.....20

11. **CRECHE/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRECHE – SEPTEMBRE 2024**.....21

12. **CONVENTIONS D'INTERVENTION RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) -SAISON 2024-2025**22

13. **RELAIS PETITE ENFANCE /TARIF COTISATION ANNUELLE POUR L'ACTIVITE « GYM BEBE »**.....22

14. **MISE EN PLACE D'UNE MEDIATION ANIMALE A LA CRECHE/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIVITES THERAPEUTIQUES ET D'EVEIL ASSISTEES PAR L'ANIMAL (A.A.T.E.A.A)**.....23

15. **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS**.....23

16. **INTEGRATION D'UNE REVALORISATION DE SALAIRE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AVANCEMENTS DE GRADES ET DE PROMOTIONS INTERNES**24

17. **OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FAÇADE**.....24

LA SEANCE EST LEVEE A 20H05 25

ETAT DE PRESENCE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

<p>Délibération n°2024-90</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-91</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>

<p>Délibération n°2024-92</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 24</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p><i>MM Pierre MOSSINA, Omar RABEI, Mme Stéphanie BOURQUIN s'abstiennent pour le vote de ce point ainsi que les votes par procuration de Mmes Claude-Françoise SAUMIER, Saniye AKDEMIR</i></p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-93</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 20</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 24</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p><i>M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Mme Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI</i></p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>

<p>Délibération n°2024-94</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-95</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 20</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 24</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p><i>M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Mme Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI</i></p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-96</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando</p>

<p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-97</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-98</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p>

	<p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-99</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-100</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA</p>

Saniye AKDEMIR à Omar RABEI	
<p>Délibération n°2024-101</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-102</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-103</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p>

<p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-104</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-105</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p>

	<p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>
<p>Délibération n°2024-106</p> <p>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</p> <p>Nbre de membres présents : 23</p> <p>Nbre de suffrages exprimés : 29</p>	<p>Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI</p> <p>Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR</p> <p>Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI</p> <p>Pouvoirs: Lise VURPILLOT à Philippe GAUTIER Gérard PATEREK à Denis NEDEZ Catherine PARROT à Arnaud PAVILLARD Gabrielle MANZINALLI à Georgette CUENOT Claude-Françoise SAUMIER à Pierre MOSSINA Saniye AKDEMIR à Omar RABEI</p>

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 5 septembre 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (29 voix Pour, 1 abstention Mme Claude-Françoise SAUMIER) des voix présentes et représentées.

RAPPORT DE PRESENTATION INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale de Valentigney et des forces de sécurité de l'Etat
2. Rénovation énergétique des groupes scolaires et de bâtiments communaux : nouveaux plans de financement prévisionnels
3. Restauration scolaire – modification de la tarification des repas.
4. Programmation culturelle 2025 - Demande de subventions
5. Fête de la Paysannerie et des vieux métiers/ conventions de participation avec les artisans-exposants et responsables d'animation
6. Convention de partenariat avec la société Activa Sciences à l'occasion de la Fête de la Science 2024
7. Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols
8. Aménagement des Rives du Doubs/ Echange de parcelles

9. Projet de vente par Néolia de 112 logements 5 et 7 rue des Acacias- Quartier des cités blanches
10. Crèche/ Actualisation du Règlement de Fonctionnement et du Projet d'Établissement de la Crèche – Septembre 2024
11. Conventions d'intervention Relais Petite Enfance (RPE) -Saison 2024-2025
12. Relais Petite Enfance /Tarif cotisation annuelle pour l'activité « Gym Bébé »
13. Mise en place d'une médiation animale à la Crèche/ Signature d'une convention avec l'Association de Gestion d'activités thérapeutiques et d'éveil assistées par l'animal (A.A.T.E.A.A)
14. Création d'emplois non permanents
15. Intégration d'une revalorisation de salaire dans le cadre de la procédure d'avancements de grades et de promotions internes
16. Opération Valentigney prend des couleurs : attribution d'aides à la restauration de façade

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Décisions du maire n° 2024-25 à 2024-26

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations que le conseil municipal lui a accordées, des délibérations n° 2020-47 du 10 juillet 2020, 2020-48 du 10 juillet 2020, des arrêtés 2020-88 du 15 juillet 2020 et 2020-89 du 17 juillet 2020 de subdélégation au 1^{er} adjoint au maire.

Il est demandé au Conseil Municipal de **PRENDRE ACTE** des décisions municipales :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET AERAULIQUES 2024-2028

Marché à Procédure Adaptée

Date Lancement Consultation 03/06/2024

Date de réception des Offres 21/06/2024

N° Décision	Entreprise Retenue	Prix euros TTC
2024-25	EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES-CLEVIA EST (130 rue Gilles De Gennes-54710 LUDRES)	264 000 €

ALIENATION DE GRE A GRE D'UN BIEN MOBILIER VENTE D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE SHIBAURA IMMATRICULEE 7160 ZM 25

➤ **Décision du maire n° 2024-26 relative à la l'aliénation de gré à gré d'un bien mobilier-vente d'une tondeuse autoportée SHIBAURA immatriculée 7160 ZM 25.** Considérant que la ville de Valentigney est propriétaire d'une tondeuse autoportée SHIBAURA immatriculée 7160 ZM 25. Considérant la vente dudit bien sur le site Agorastore et que la société SAS Garage WOLF représentée par Monsieur WOLF Romain a été déclaré adjudicataire. Il a été décidé de céder à la société SAS Garage WOLF représentée par Monsieur WOLF Romain (108 rue du Maquis, 25700 MATHAY), une tondeuse autoportée SHIBAURA immatriculée 7160 ZM 25 pour un montant de 3 426 € (trois mille quatre cent vingt-six euros).

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé des rapports, le quorum est atteint, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

1- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE VALENTIGNEY ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT- DELIBERATION N°2024-90

Monsieur le Maire informe que la Convention Communale de Coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'État, conclue pour une durée de trois ans, est arrivée à échéance le 6 décembre 2023. Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour une nouvelle période de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Cette convention a pour objet de définir la nature et les lieux d'intervention des agents de police municipale. Elle précise également les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Dans le cadre de cette convention tripartite, une évaluation annuelle est effectuée lors d'une réunion restreinte du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à laquelle Monsieur le Procureur de la République peut participer.

De plus, un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre de la convention est établi avant la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ce rapport est ensuite communiqué à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Maire, et une copie est transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Monsieur Rabei souhaiterait savoir depuis quand cette convention existe. En réponse Monsieur le Maire indique que la première a dû être élaboré sous l'ancienne mandature.

Concernant les caméras positionnées sur la Ville, Monsieur Rabei souhaiterait avoir un retour d'expérience sur la plus-value apportée par ces caméras, surtout dans le contexte anxiogène que nous vivons aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique que la police nationale nous consulte régulièrement pour que des visionnages soient réalisés dans le cadre de la résolution d'enquêtes. A titre d'exemple, le braqueur de casino a été identifié grâce aux caméras. Il est précisé par ailleurs, que désormais la Ville dispose de caméras qui lisent les plaques d'immatriculation des véhicules. Aujourd'hui, toutes les plaques d'immatriculation des véhicules qui rentrent sur la commune sont lues.

Et sur la question des rodéos urbains, Monsieur Rabei demande si les caméras sont utiles. Monsieur le Maire confirme que les images sont exploitées pour essayer d'identifier les auteurs de ces rodéos.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention proposée afin de poursuivre cette collaboration essentielle pour la sécurité de notre Ville.

2- RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX/ NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DELIBERATION N°2024-91

Monsieur le Maire expose que conformément aux engagements pris par la Municipalité en faveur de la rénovation énergétique de 17 bâtiments communaux énergivores, les audits énergétiques et l'édition des programmes de rénovation correspondants ont été réalisés pour le patrimoine suivant :

- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire Donzelot (3 bâtiments d'enseignement et un gymnase),
- Les 2 bâtiments formant l'ensemble école maternelle Oehmichen et médiathèque municipale,
- Les 2 bâtiments d'enseignement du groupe scolaire des Chardonnerets,
- Les 4 bâtiments formant le groupe scolaire de Pézole (2 bâtiments d'enseignement, un centre de loisirs sans hébergement, et un gymnase),
- Le bâtiment abritant l'école maternelle des Bruyères,
- Le bâtiment d'enseignement de l'école élémentaire de Sous-Roches,
- Le bâtiment formant hôtel de ville et son annexe,
- Le bâtiment abritant le Centre Médico-Social du quartier des Buis.

La délibération du 18 janvier 2023 a arrêté le plan de financement prévisionnel du programme d'ensemble de rénovation énergétique de ces 17 bâtiments, tandis que celle du 19 juin 2024 établissaient celui de la première tranche de travaux, à savoir la rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole.

Aujourd'hui, au regard des subventions déjà notifiées et des contacts pris avec les différents cofinanceurs, il y a lieu de modifier ces plans de financement prévisionnels dont les montants totaux restent inchangés :

- 10 935 000 € HT, soit 13 122 000 € TTC pour le plan d'ensemble,
- 3 550 000 € HT, soit 4 260 000 € TTC pour sa première tranche (rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole).

Ainsi, il est proposé d'arrêter le nouveau plan de financement prévisionnel se rapportant à l'opération d'ensemble comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE TRAITEMENT DES 17 BATIMENTS	
DEPENSES EN € HT	10 935 000 €
ETAT – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (34,5%)	3 772 575 €
REGION – Territoires en Action et/ou Effilogis (30%)	
• Phase audit énergétique	30 000 €
• Phase études & programmation	198 366 €
• Phase travaux	3 052 134 €
DEPARTEMENT (15%)	1 640 250 €
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Fonds de concours (environ 0.5%)	50 000 €
FINANCEMENT VILLE (20%)	2 191 675 €

Le plan de financement prévisionnel de la première tranche de travaux (rénovation énergétique du groupe scolaire de Pézole) est quant à lui arrêté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE PEZOLE	
DEPENSES EN € HT	3 550 000 €
ETAT – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (subvention déjà notifiée d'environ 25,1%)	890 582 €
REGION – Territoires en Action et/ou Effilogis (30%)	1 065 000 €
DEPARTEMENT (15%)	532 500 €
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Fonds de concours (environ 1.4%)	50 000 €
FINANCEMENT VILLE (environ 28.5%)	1 011 918 €

Les dossiers de demandes de subvention seront le cas échéant déposés par bâtiment auprès des financeurs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,

A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** ce projet d'investissement et ses plans de financement prévisionnels détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération,
- **S'ENGAGE** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels.

3- RESTAURATION SCOLAIRE/MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES REPAS- DELIBERATION N°2024-92

Monsieur le Maire informe que pour la rentrée scolaire 2024/2025, les nombreuses demandes d'inscriptions en restauration scolaire ont amené l'association Les Francas à établir une liste d'attente concernant une vingtaine d'enfants.

Au regard de cette situation et dans l'intérêt des familles, la décision consistant à faire appel à deux animateurs supplémentaires a été prise : les enfants inscrits sur liste d'attente seront finalement tous accueillis dans les meilleures conditions d'encadrement.

Afin de couvrir partiellement la dépense annuelle engagée, une révision du modèle de tarification de la participation des familles s'avère donc nécessaire.

Pour rappel, par délibération en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la détermination des tarifs via l'application d'un taux d'effort comme suit :

Tarif = quotient familial CAF x taux d'effort (0,0065) – constante (0,30)
 dans la limite d'un prix plancher : 2,24 €
 et d'un prix plafond : 7,33 €

A compter du 1^{er} octobre 2024, la nouvelle tarification s'établirait comme suit :

Tarif = quotient familial CAF x taux d'effort (0,0067)
dans la limite d'un prix plancher : 2,50 €
et d'un prix plafond : 7,83 €

Le tarif appliqué aux familles qui ne sont pas domiciliées à VALENTIGNEY, et non assujetties à l'impôt à VALENTIGNEY ou qui ne souhaitent pas communiquer le quotient familial, correspondrait au tarif plafond, soit 7,83 €.

Le tarif appliqué aux familles d'accueil qui hébergent des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance serait de 3,31€.

Le tarif appliqué aux familles qui fournissent un panier repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) correspondrait au tarif plancher, soit 2,50 €.

Les modalités d'application des différents tarifs resteraient identiques à celles arrêtées par la délibération du 26 mai 2021.

Aussi, il vous est demandé d'adopter les montants de participation financière des familles à la restauration scolaire à compter du 1^{er} octobre 2024.

Monsieur Mossina réitère les propos qu'il a tenus en commission des finances, à savoir que si on prend l'augmentation du prix plancher ça correspond à une augmentation de 11.62 % et si on prend l'augmentation du prix plafond ça correspond à une augmentation de 6.82%. Ce qui signifie que l'effort d'augmentation en pourcentage porte de manière plus importante sur le prix plancher. Ce dernier précise qu'il a eu les explications en commission des finances ; ce à quoi il a répondu que si politiquement on voulait diminuer l'effort pour le prix plancher on pourrait parfaitement le faire. En conséquence de quoi, le groupe s'abstiendra sur ce point.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de mathématiques, mais que pour sa part dans le schéma retenu la solidarité s'applique bien pour les salaires les plus bas. Si on prend la ligne plancher à 2.24 € le taux d'effort est de 20%. Si on le prend à 2.50€ le taux d'effort passe à 23%. Ça veut donc dire que pour les plus bas coefficients le taux d'effort passe à 3%. Si on retient pour les plus hautes strates cette fois ci à 7.33 € le taux d'effort est de 67 % si on le passe à 7.83€ le taux d'effort s'élève à 72% ce qui fait que le delta pour les hauts salaires est cette fois de 5% alors que pour les plus bas salaires il est de 3%. L'avantage dans la proposition faite est que le calcul est complètement linéarisé.

Monsieur Jacquot indique qu'il faut bien comprendre que le système est basé sur un taux d'effort qui correspond à une augmentation de 26 centimes pour les salaires les plus bas et 50 centimes pour les salaires les plus hauts.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 5 Abstentions : MM Pierre MOSSINA, Omar RABEI, Mme Stéphanie BOURQUIN s'abstiennent pour le vote de ce point ainsi que les votes par procuration de Mmes Claude-Françoise SAUMIER, Saniye AKDEMIR)**, des voix présentes et représentées, **ADOPTE** les montants de participation financière des familles à la restauration scolaire à compter du 1^{er} octobre 2024.

4- PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 / 30^{ème} FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS LE 05 OCTOBRE 2025/ DEMANDE DE SUBVENTION-DELIBERATION N°2024-93

Monsieur le Maire expose que Valentigney est une ville résolument tournée vers la culture et ses nombreuses facettes. D'années en années la programmation culturelle s'intensifie pour proposer à un public très large des animations de qualité à la hauteur de sa stature de 3^{ème} Ville du nord territoire.

La renommée des manifestations proposées permet d'offrir aux boroillots ainsi qu'aux habitants du Nord Franche-Comté des manifestations interculturelles, s'inscrivant bien dans le panorama pluriel de notre territoire : "Terre de contraste, terre de cultures, le Pays de Montbéliard est le creuset d'identités multiples". Ces rendez-vous phares de Valentigney sont tous basés sur une organisation qui mêlent notre collectivité locale à des associations culturelles, à des bénévoles et des artistes souvent locaux.

Le public des quartiers populaires de la ville et de l'agglomération répond présent sur ces rendez-vous pour une sortie familiale, par un retour aux sources ou pour un temps de rencontres avec des cultures différentes. Ces moments d'échanges culturels sont des espaces de restitutions des patrimoines culturels, valorisants le passé sans nostalgie, vers un futur où la Ville de Valentigney s'inscrit, dans une réalité composite du Pays de Montbéliard.

30^{ème} FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS LE 05 OCTOBRE 2025

- Pour la 30^{ème} Édition, la fête de la paysannerie et des vieux métiers accueillera un marché paysan, bio et de pratique bio, le dimanche 05 octobre 2025. Cette manifestation, connue et appréciée d'un public familial, est déployée au centre-ville dans une ambiance festive, gourmande et pastorale. Organisée avec l'association Ville Village Nature et des associations locales œuvrant pour le développement durable, l'objectif principal est de sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge, au développement de l'agriculture locale, de l'agro écologique et au bien manger.

PLAN DE FINANCEMENT	
DEPENSES EN € HT	3 750 €
RECETTES	
REGION (25%)	937,50 €
DEPARTEMENT (20%)	750,00 €
PMA (20 %)	750,00 €
AUTOFINANCEMENT VILLE (35 %)	2 437,00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI)**, des voix présentes et représentées,

- APPROUVE** ce projet culturel et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération,
- S'ENGAGE** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels,

5- PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 / 4^{ème} EDITION US VALENT'S DAYS LES 30 ET 31 AOUT 2025/ DEMANDE DE SUBVENTION-DELIBERATION N°2024-94

Monsieur le Maire expose que Valentigney est une ville résolument tournée vers la culture et ses nombreuses facettes. D'années en années la programmation culturelle s'intensifie pour proposer à un public très large des animations de qualité à la hauteur de sa stature de 3^{ème} Ville du nord territoire.

La renommée des manifestations proposées permet d'offrir aux boroillots ainsi qu'aux habitants du Nord Franche-Comté des manifestations interculturelles, s'inscrivant bien dans le panorama pluriel de notre territoire : "Terre de contraste, terre de cultures, le Pays de Montbéliard est le creuset d'identités multiples". Ces rendez-vous phares de Valentigney sont tous basés sur une organisation qui mêlent notre collectivité locale à des associations culturelles, à des bénévoles et des artistes souvent locaux.

Le public des quartiers populaires de la ville et de l'agglomération répond présent sur ces rendez-vous pour une sortie familiale, par un retour aux sources ou pour un temps de rencontres avec des cultures différentes. Ces moments d'échanges culturels sont des espaces de restitutions des patrimoines culturels, valorisant le passé sans nostalgie, vers un futur où la Ville de Valentigney s'inscrit, dans une réalité composite du Pays de Montbéliard.

4^{ème} EDITION US VALENT'S DAYS LES 30 / 31 AOUT 2025

- L'US VALENT'S DAYS, réunissant plus de 200 véhicules de collection et d'exception. Cet événement populaire se déroule sur deux jours, dont les dates de la prochaine édition sont déjà fixées au 30 et 31 août 2025. L'idée originelle de ce rassemblement est de mettre en valeur, à travers l'aspect festif, les passions mécaniques chères à notre territoire industriel. Avec près de 7 000 personnes lors de la précédente édition en 2024, avec plus de trente exposants présents, l'US VALENTS DAYS incarne un moment privilégié de partage et de culture des années 50/60. Avec une programmation musicale axée sur le Rock, nous faisons la part belle aux groupes musicaux régionaux. Ces temps d'échanges artistiques permettent d'attirer un large public familial qui passe un moment agréable et convivial.

PLAN DE FINANCEMENT	
DEPENSES EN € HT	17 500 €
RECETTES	
REGION (20%)	3 500 €
DEPARTEMENT (10 %)	1 750 €
PMA (20%)	3 500 €
AUTOFINANCEMENT VILLE (50%)	8 750 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,
-**APPROUVE** ce projet culturel et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération,
-**S'ENGAGE** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels.

6-FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS /CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS ET RESPONSABLES D'ANIMATIONS 2024- DELIBERATION N°2024-95

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Paysannerie et des Vieux métiers aura lieu **le Dimanche 06 octobre 2024 de 10h00 à 18h00**, rue Villedieu et place Emile Peugeot avec prise en charge de l'indemnisation des artisanats du Marché et de la partie animation par la Ville.

L'Association « Ville Village Nature » participera à cette manifestation et assurera les activités habituelles telles que râpage de choux et de raves, fabrication de pain, cancoillotte, jus de pomme, buvette et petite restauration dans l'enceinte du Musée de la Paysannerie.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville fait appel à divers artisans-exposants et animations avec lesquels il est nécessaire de passer une convention.

Les participations financières sont les suivantes :

- **Monsieur CLEMENT Jean-François** avec l'animation de rue en clown, pour 300 euros.
- **Madame HERARD Ariane** pour l'exposition et la fabrication de poteries artisanales pour 80 euros.
- **Monsieur PESSINA Alain** pour l'exposition et la fabrication d'objet en bois tournés pour 80 euros.
- **Monsieur MOUTON David** pour l'exposition et les animations autour du chantournage pour 80 euros.
- **Monsieur SOMMER Denis** pour les animaux de la ferme et le parcours en tracteurs pour enfants pour 200 euros.
- **Monsieur DZICKON Pierre** pour la fabrication d'une boroille en pierre pour 240 euros.
- **Monsieur TRAVERS Claude** pour une démonstration de ferronnerie par plusieurs forgerons pour 150 euros.
- **Monsieur PEGEOT** pour l'exposition de plusieurs tracteurs et outils agricole pour 250 euros.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (M Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI)**, des voix présentes et représentées.

7- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ACTIVA SCIENCES A L'OCCASION DE LA FETE DE LA SCIENCE 2024 - Délibération n° 2024-96

Monsieur le Maire rappelle que la Ville s'est inscrite, depuis quelques années déjà, dans l'action nationale de la Fête de la Science traditionnellement organisée début octobre.

Cette année encore, de nombreuses animations sont programmées avec divers partenaires comme le Pavillon des Sciences de Montbéliard et la Société Activa Sciences.

La Société Activa Sciences viendra partager sa passion à travers divers ateliers « pratiques », à destination des scolaires et du Centre de Loisirs, à l'aide de nombreuses photographies, de maquettes, de matériel de sensibilisation, durant la semaine du 07 au 11 octobre 2024, à la Médiathèque, salle Jules Carrez.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **SIGNE** la convention de partenariat présentée, **VERSE** la somme de 600 euros à la société susnommée

8- RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - Délibération n° 2024-97

Monsieur le Maire rappelle que l'article 206 de la loi Climat et Résilience d'Août 2021 fixe les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols en 2050, et de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

La loi stipule également que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un plan local d'urbanisme doivent établir un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire au cours des années civiles précédentes, au moins une fois tous les trois ans.

Ce rapport triennal de l'artificialisation doit, au minima, recenser :

- La consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF),
- La raison pour laquelle ces espaces ont été urbanisés.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard a réalisé un travail statistique afin de produire un rapport triennal de l'artificialisation pour chaque commune.

Pour Valentigney, il ressort que la commune a consommé 0,36 ha d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) correspondant à :

- 0,04 % du territoire communal
- 0,09 % de son enveloppe urbaine

L'intégralité de ces 0,36 ha concerne les constructions édifiées pour la réalisation de la Villa Génération sur le site de l'ancien collège des Tâles. En effet, certaines dépendances du collège, alors en nature d'espaces verts et considérées comme espaces naturels, ont reçu des constructions à usage d'habitat.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, au vu du rapport établi par l'Agence de Développement et d'Urbanisme et des informations complémentaires diffusées, **PREND ACTE** du débat sur l'artificialisation des sols et de valider le rapport triennal afférent concernant la commune de Valentigney,

9- AMENAGEMENT DES RIVES DU DOUBS/ECHANGE DE PARCELLE- Délibération n° 2024-98

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plusieurs années, la Ville a engagé une politique d'acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement des « Rives du Doubs ».

Aujourd'hui, elle souhaite relancer ce projet, notamment pour la partie comprise entre le pont de la Libération et la rue de l'Abreuvoir, dans le but d'y créer une promenade et un parc urbain. Certains propriétaires ont déjà été rencontrés et ont donné leur accord pour la cession de leurs parcelles.

Monsieur CHARROIN Olivier, représentant de la SCI VIDY IMMOBILIER dont le siège social est situé 767 route du Suet – 74350 CRUSEILLES, est propriétaire de la parcelle cadastrée section BL n°117.

Ce dernier a accepté que les transactions immobilières se réalisent en deux temps.

Dans premier temps, Monsieur CHARROIN cédera à la ville une surface d'environ 487 m² issue de la parcelle BL n°117.

En contrepartie, la commune lui cédera les surfaces suivantes :

- La parcelle BL n°33 d'une superficie de 45 m², dans sa totalité,
- Une surface d'environ 251 m² issue de la parcelle BL n°35,
- La moitié indivise de la partie de parcelle BL n°29, non concernées par le projet de parc urbain et constituant son chemin d'accès, soit une superficie d'environ 322,5 m².

Soit une surface totale d'environ 618,5 m² (voir plan ci-joint).

Les surfaces exactes seront confirmées par l'établissement d'un document d'arpentage.

L'échange se réaliserait sans soulte, les frais d'acte et de document d'arpentage restant à la charge de la Ville.

Par ailleurs, la présente opération n'entrant pas dans le cadre d'un projet d'aménagement et de commercialisation, la cession n'est donc pas assujettie à la TVA et sera soumise au tarif de droit commun en matière immobilière.

Dans un deuxième temps, lorsque la Ville sera devenue propriétaire des parcelles correspondantes dans le cadre de la procédure d'expropriation, elle s'engage à céder à M. CHARROIN, pour l'euro symbolique, l'autre moitié indivise de la parcelle BL n°29 ainsi qu'une surface d'environ 289 m² issue de la parcelle BL n°36. Les frais d'acte seront à la charge de M. CHARROIN.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cet échange de terrains aux conditions ci-dessus énoncées et à signer tous les documents s'y rapportant,

10- PROJET DE VENTE PAR NEOLIA DE 12 LOGEMENTS 5 ET 7 RUE DES ACACIAS/QUARTIER DES CITES BLANCHES- Délibération n° 2024-99

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa programmation 2024, NEOLIA envisage de procéder à la vente de 12 logements situés 5 et 7 rue des Acacias à Valentigney.

La vente de ces logements n'étant pas intégrée à la Convention d'Utilité Sociale 2019-2024 (CUS), NEOLIA est tenue de solliciter l'autorisation de l'Etat (article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat) pour procéder à leur aliénation.

Ces 12 logements (6 T3 et 6 T4) sont répartis sur 3 niveaux au sein d'un même bâtiment.

Cet immeuble a bénéficié d'une réhabilitation énergétique en 2018.

Il est implanté sur la parcelle cadastrée section AP n°24, d'une superficie de 1 281 m². Un document d'arpentage est en cours de réalisation par un géomètre pour définir l'emprise de la nouvelle copropriété.

Il est important de préciser que la gestion de cet immeuble sera assurée par Agate, syndic social de NEOLIA.

La valeur vénale des appartements a été estimée par le service des domaines (voir la grille des prix de vente ci-jointe). Les prix de vente proposés aux occupants se situent dans la fourchette basse.

Les locataires sont prioritaires pour le rachat de leur appartement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de vente ci-dessus présenté.

11- CRECHE / ACTUALISATION DU REGELEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE/SEPTEMBRE 2024 -Délibération n° 2024-100

Monsieur le Maire informe que suite à la publication du décret du 30 Décembre 2022, des modifications ont été faites dans le projet d'établissement et dans le règlement de fonctionnement.

- **Modifications apportées au projet d'établissement :**
 - Retrait des protocoles existants
 - Ajout d'un nouveau chapitre dédié à la formation du personnel ainsi qu'à la promotion de l'égalité Fille/Garçon
 - Clarification des responsabilités et du rôle de la directrice

- **Modifications apportées au règlement de fonctionnement :**
 - Création d'un chapitre relatif aux modalités d'accueil en surnombre et sur les modalités visant à faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés
 - Développement des missions du référent santé
 - Ajout de la liste des maladies à éviction
 - Création d'une autorisation de droit à l'image
 - Modifications des protocoles annexés au règlement
 - Précision sur l'âge des enfants accueillis : jusqu'à 4 ans et non scolarisés

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** ces modifications qui seront intégrées au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement ;

12- CONVENTIONS D'INTERVENTION RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)/ SAISON 2024-2025- Délibération n° 2024-101

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses activités visant à soutenir et à accompagner les familles, le RPE a prévu d'organiser plusieurs interventions au cours de l'année scolaire 2024-2025 en continuité des activités de l'année précédente.

Ces interventions sont formalisées par le biais de conventions d'intervention présentées comme suit :

✓ **Animation de séances de bébé Gym :**

Mme Elise ROCROUGE, animatrice sportive, résidant 6 rue des Peupliers, 70400 Héricourt, proposera des séances de Bébé gym au Gymnase des Bruyères.

Ces ateliers parents enfants seront accessibles sur inscription avec paiement d'une cotisation annuelle.

Au total, 32 séances seront proposées tout au long de l'année, hors vacances scolaires, les jeudis soir.

Le tarif unitaire par séance est de 66.5 € soit un total de 2 128 € pour la saison.

✓ **Animation de séances de bébé Sport :**

Madame Elise ROCROUGE, la même animatrice sportive, animera également des séances de Bébé Sport pour le RPE ainsi que pour les enfants de la crèche LOU BOTTET. Ce programme prévoit 16 séances au total pour l'année. Le tarif unitaire par séance est de 43 €, soit un montant total de soit 688 €.

Le budget consacré à ces animations s'élèvera à **2 816 €** pour la saison 2024-2025.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

13- RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) /TARIF COTISATION ANNUELLE POUR L'ACTIVITE « GYM BEBE »- Délibération n° 2024-102

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1996, le Relais Petite Enfance organise avec succès des séances de « Gym bébé » s'adressant aux enfants en âge de marcher jusqu'à 3 ans.

Cette activité a dû être annulée pendant 18 mois du fait de la crise sanitaire et a repris en septembre 2021 avec encore quelques interruptions liées à la crise sanitaire au cours de l'année 2021-22.

Chaque année, une vingtaine de familles adhèrent à cette activité qui se déroule une fois par semaine, hors vacances scolaires, au gymnase des Bruyères les jeudis soir de 18h à 19h.

Pour la saison à venir, les tarifs proposés sont les suivants :

- Tarif pour les familles résidant à Valentigney : 51€/enfant/an
- Tarif pour les familles extérieures à Valentigney : 85€/enfant/an

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **VALIDE** les tarifs d'adhésion présentés

14- MISE EN PLACE D'UNE MEDIATION ANIMALE A LA CRECHE/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIVITES THERAPEUTIQUES ET D'EVEIL ASSITEES PAR L'ANIMAL (AATEAA) -Délibération n° 2024-103

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ses missions visant à favoriser le bien-être des enfants, la crèche souhaite intégrer des séances de médiation animale

Cette démarche vise à stimuler le développement sensori-moteur des enfants par l'interaction avec des animaux ; L'enfant pourra ainsi enrichir ses compétences sociales tout en renforçant des sentiments comme l'estime de soi et l'utilité.

Pour mener à bien cette initiative, l'association AATEAA, composée de professionnels qualifiés, se propose de réaliser des activités d'épanouissement et d'éveil avec les animaux.

Ces interventions se dérouleront à raison de quatre séances par an, 1 en 2024 et 3 en 2025 et seront facturées 150 € TTC, la séance. La première séance est programmée le vendredi 25 Octobre 2024.

En vue de formaliser cette collaboration, il est nécessaire de signer une convention avec l'association AATEAA

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **SIGNE** la convention correspondante avec l'association AATEAA et **APPROUVE** le règlement des frais financiers liés à ces interventions, tel que mentionné ci-dessus,

15- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS- Délibération n° 2024-104

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, renouvellement compris.

➤ **Service Education**

De façon à répondre aux besoins du service Education et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter un adjoint administratif contractuel à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2024.

➤ **Service Police Municipale**

De façon à répondre aux besoins du service Police Municipale et afin de maintenir le bon fonctionnement du service, il convient de recruter un adjoint administratif contractuel à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2024.

➤ **Service Finances**

De façon à répondre aux besoins du service Finances et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter un adjoint administratif contractuel à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer trois emplois non permanents comme énoncé ci-dessus,

16- INTEGRATION D'UNE REVALORISATION DE SALAIRE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AVANCEMENTS DE GRADE ET DE PROMOTION INTERNES- Délibération n° 2024-105

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instaure un nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, la collectivité a mis en place le R.I.F.S.E.E.P au sein de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre des procédures annuelles d'avancements de grade et de promotions internes, il apparaît qu'il convient de fixer une règle de revalorisation de la rémunération des agents concernés, ceci par souci de transparence et d'équité.

Dans cette mesure, il convient d'appliquer la règle de revalorisation suivante validée par le Comité Social Territorial le 17 juin 2024 :

Pour les agents de catégorie C : + 30 euros net

Pour les agents de catégorie B : + 40 euros net

Pour les agents de catégorie A : + 50 euros net

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'intégration de cette règle de revalorisation à la délibération du R.I.F.S.E.E.P du 14 décembre 2022,

17- OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES - Délibération n° 2024-106

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

La demande suivante a été examinée et est éligible à cette subvention :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme BAILLY Stéphanie située 15 rue des campenottes (Déclaration Préalable 23A0148, travaux achevés le 15 mai 2024),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme ISMAL Sengul située 7 rue des Franche-Comté (Déclaration Préalable 23A0111, travaux achevés le 8 mars 2024),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
BAILLY Stéphanie	26.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	1 560.00 €	312.00 €
ISMAL Sengul	67.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	4 020.00 €	804.00 €
TOTAL				1 116.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention ci-dessus mentionnée

LA SEANCE EST LEVEE A 20H05

ONT SIGNE :

Le Secrétaire de séance



Arnaud JACQUOT

Le Maire



Philippe GAUTIER

